



HAUTEVILLE
SUR MER

Séance du 30 avril 2024

Liste des délibérations

Identifiant	Date	Objet	Date d'envoi en préfecture	Membres afférents au Conseil Municipal	Vote Réel	Vote pour	Vote contre	Abstention	Décision
2024-04-19	30 avril 2024	Vente de la grange Pitraye	17 MAI 2024	14	14	14	0	0	Approuvée
2024-02-20	30 avril 2024	Tarif d'électricité du marché	17 MAI 2024	14	14	14	0	0	Approuvée

Le Maire

Jean-René BINET



HAUTEVILLE-SUR-MER

Mairie - 29, place de la mairie - 50590 HAUTEVILLE-SUR-MER -
mairie@hauteville-sur-mer.fr / 02 33 47 52 57

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

Département de la Manche

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-MER

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 13

Séance du 30 avril 2024

Date de la convocation : 22/04/2024

Objet de la délibération :

Délibération n° 2024-04-19 : Vente de la grange Pitraye

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 avril à 18h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire,

M. Jacques DURET, Mmes Sophie CLEMENT-ROBIN, Maires adjoints.

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Mmes Emmanuelle CHESNEAU-ADAM, Caroline DUDOUIT, M. Patrice HÉLAINE, Mme Dominique IMBERT, MM. Emmanuel MACÉ, Jean-Philippe PONTIS et Franck VIGOT.

Absents excusés : Mme Marion LEBRUN (pouvoir à Sophie CLEMENT-ROBIN), Mme Frédérique DOUCHIN

Secrétaire de séance : M. Emmanuel MACE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de la séance du 16 février 2024, il avait été décidé de fixer le prix de vente de la grange Pitraye à 100 000 € pour la partie Ouest et 110 000 € pour la partie Est, soit un total de 210 000 € net vendeur et de confier la vente au Cabinet Faudais.

Le cabinet Faudais a fait parvenir à la mairie de 17 avril dernier une proposition d'achat de l'ensemble de la grange pour un montant de 195 000 € net vendeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- D'accepter l'offre présentée pour un montant total de 195 000 € net vendeur ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette vente, notamment la promesse de vente et la vente.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus désignés.



Le Maire,
Jean-René BINET

Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le

Et publication sur le site internet le

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

Département de la Manche

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-MER

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 13

Séance du 30 avril 2024

Date de la convocation : 22/04/2024

Objet de la délibération :

Délibération n° 2024-04-20 : Tarif électricité du marché

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 avril à 18h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire,

M. Jacques DURET, Mme Sophie CLEMENT-ROBIN, Maires adjoints.

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Mmes Emmanuelle CHESNEAU-ADAM, Caroline DUDOUIT, M. Patrice HÉLAINE, Mme Dominique IMBERT, MM. Emmanuel MACÉ, Jean-Philippe PONTIS et Franck VIGOT.

Absents excusés : Mme Marion LEBRUN (pouvoir à Sophie CLEMENT-ROBIN), Mme Frédérique DOUCHIN

Secrétaire de séance : M. Emmanuel MACE

Madame Sophie CLEMENT-ROBIN, adjointe en charge du marché, informe les membres du Conseil Municipal d'une incohérence dans les tarifs d'électricité du marché. Lors de la séance du 12 avril 2024, un tarif unique pour les camions ou remorques avec cuisson ou réfrigérateur a été voté à 15 €. Cependant, considérant que tous les camions et remorques n'ont pas la même consommation, il convient de fixer un second tarif d'électricité pour les remorques et camions avec cuisson ou réfrigérateur de petite taille. Le tarif de 10 € est donc proposé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- De fixer à 10 € le tarif d'électricité du marché pour les remorques et camions avec cuisson ou réfrigérateur de petite taille.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus désignés.



Le Maire,
Jean-René BINET

Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le

Et publication sur le site internet le